

CONSEIL COMMUNAL DU 28 JANVIER 2019

NOTE SYNTHETIQUE A L'ATTENTION DES CONSEILLERS COMMUNAUX
CONFORMEMENT A L'ARTICLE 4 DU R.O.I.

INTERPELLATION CITOYENNE - Verviers, Ville hospitalière - Mme BOUNIR Yamina.

SEANCE PUBLIQUE

MME LA BOURGMESTRE

- 01.- PROCES-VERBAL DES RESOLUTIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 26 NOVEMBRE 2018 - Avis de la Section "Administration générale - Police - Sécurité - Aménagement du Territoire".**

Le Collège vous propose d'approuver le P.V.

- 02.- COLLEGE COMMUNAL - Prestation de serment du Président du C.P.A.S. en qualité de membre - Mise à jour du tableau de préséance.
AYDIN Hasan**

M. AYDIN a prêté serment en qualité de Conseiller de l'Action sociale en séance d'installation du Conseil de l'Action sociale le 7 janvier 2019. Par cet acte, il en devient ipso facto le Président car il a été désigné à cette fonction par le Pacte de Majorité adopté le 3 décembre 2018.

Afin de siéger en cette qualité au sein du Collège communal, il est tenu de prêter serment en cette qualité entre les mains de Mme la Présidente.

- 03.- MANDATURE COMMUNALE 2019-2024 - Déclaration de politique communale - Présentation de Mme la Bourgmestre - Approbation - Avis de la Section "Administration générale - Police - Sécurité - Aménagement du Territoire".**

Le point sera présenté au Collège le 23 janvier 2019.

- 04.- CONSEIL COMMUNAL - Sections permanentes - Composition - Modifications.**

Une erreur a été commise lors du calcul de la répartition des sièges au sein des Sections permanentes. Celle-ci a été effectuée en utilisant la clé d'Hondt alors que l'article 47 du Règlement d'ordre intérieur du Conseil communal prévoit la répartition selon le prescrit de l'article 10 de la loi organique des C.P.A.S., à savoir : nombre de sièges à pourvoir (9) x nombre de sièges de la liste / nombre de sièges au Conseil communal (37).

Ce qui donne les résultats suivants :

- P.S. : 3 sièges (- 1)
- M.R. : 1 siège (-1)
- N.V. : 1 siège (statu quo)
- C.D.H. : 1 siège (statu quo)
- ECOLO : 1 siège (statu quo)
- P.T.B. : 1 siège (+ 1)
- P.P. : 1 siège (+ 1)

Le dossier est donc reproduit afin de régulariser la situation par le retrait des délibérations des 3 et 17 décembre 2018 et par la désignation de Conseillers suivant la répartition ci-dessus.

**05.- CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE (C.P.A.S.) - Démission d'une Conseillère de l'Action sociale - Prise d'acte.
BELLEFONTAINE Emma**

Le Collège vous propose d'acter la démission de Mme Emma BELLEFONTAINE de ses fonctions de Conseillère de l'Action sociale représentant le Groupe C.D.H.

**06.- CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE (C.P.A.S.) - Remplacement d'un membre démissionnaire au Conseil de l'Action sociale.
KRINGS Marie-Christine**

Le Collège vous propose de prendre acte de la désignation de Mme Marie-Christine KRINGS, candidate proposée par le Groupe C.D.H., en remplacement de Mme BELLEFONTAINE, démissionnaire.

07.- KERMESSES ET FETES FORAINES - Calendrier - Approbation - Avis de la Section "Administration générale - Police - Sécurité - Aménagement du Territoire".

Le Collège vous propose d'approuver ledit point mieux détaillé dans le rapport du Service.

Aucune remarque spécifique.

08.- CELLULE COMMUNICATION - Convention avec l'hebdomadaire "La Quinzaine" - Adoption - Avis de la Section "Administration générale - Police - Sécurité - Aménagement du Territoire".

La Ville annonce ses événements dans La Quinzaine et dispose gratuitement d'un encart rédactionnel hebdomadaire.

La Cellule Communication propose de formaliser cet accord par une convention avec La Quinzaine, pour l'année 2019.

09.- CONSEILLERS COMMUNAUX - Déclaration d'apparement ou de regroupement - Prise d'acte - Avis de la Section "Administration générale - Police - Sécurité - Aménagement du Territoire".

Le système de l'apparement et du regroupement a pour objet d'établir une composition à la proportionnelle des conseils d'administration, des ASBL pluricommunales et des intercommunales, des comités de gestion des associations de projet.

Les déclarations d'apparement ou de regroupement ne peuvent être faite qu'une seule fois vers une seule liste pour l'ensemble des mandats dérivés du conseil communal.

Tous les conseillers peuvent faire une déclaration d'apparement même s'ils sont élus sur une liste portant un numéro régional.

La déclaration d'apparement ou de regroupement n'est pas obligatoire.

- 10.- **INTERCOMMUNALES - A.I.D.E., S.C.R.L. - Mandature communale 2019-2024 - Désignation des cinq délégués de la Ville à l'Assemblée générale.**
- 11.- **INTERCOMMUNALES - Aqualis, S.C.R.L. - Mandature communale 2019-2024 - Désignation des cinq délégués de la Ville à l'Assemblée générale.**
- 12.- **INTERCOMMUNALES - C.H.R.-Verviers, S.C.R.L. - Mandature communale 2019-2024 - Désignation des cinq délégués de la Ville à l'Assemblée générale.**
- 13.- **INTERCOMMUNALES - Ecetia Intercommunale, S.C.R.L. - Mandature communale 2019-2024 - Désignation des cinq délégués de la Ville à l'Assemblée générale.**
- 14.- **INTERCOMMUNALES - Finimo, S.C.R.L. - Mandature communale 2019-2024 - Désignation des cinq délégués de la Ville à l'Assemblée générale.**
- 15.- **INTERCOMMUNALES - Centre d'Accueil "Les Heures Claires", S.C.R.L. - Mandature communale 2019-2024 - Désignation des cinq délégués de la Ville à l'Assemblée générale.**
- 16.- **INTERCOMMUNALES - Imio, S.C.R.L. - Mandature communale 2019-2024 - Désignation des cinq délégués de la Ville à l'Assemblée générale.**
- 17.- **INTERCOMMUNALES - Intradel, S.C.R.L. - Mandature communale 2019-2024 - Désignation des cinq délégués de la Ville à l'Assemblée générale.**
- 18.- **INTERCOMMUNALES - ORES Assets, A.I.C.R.L. - Mandature communale 2019-2024 - Désignation des cinq délégués de la Ville à l'Assemblée générale.**
- 19.- **INTERCOMMUNALES - Enodia, S.C.I.R.L. - Mandature communale 2019-2024 - Désignation des cinq délégués de la Ville à l'Assemblée générale.**
- 20.- **INTERCOMMUNALES - SPI, S.C.R.L. - Mandature communale 2019-2024 - Désignation des cinq délégués de la Ville à l'Assemblée générale.**
- 21.- **INTERCOMMUNALES - Neomansio, S.C.R.L. - Mandature communale 2019-2024 - Désignation des cinq délégués de la Ville à l'Assemblée générale.**
- 22.- **CONTRAT DE RIVIERE DU SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE DE LA VESDRE, A.S.B.L. - Comité de Rivière - Mandature communale 2019-2024 - Désignation du délégué effectif et du délégué suppléant à l'Assemblée générale.**
- 23.- **CREDIT SOCIAL LOGEMENT, S.C.R.L. - Mandature communale 2019-2024 - Désignation d'un délégué effectif et d'un délégué suppléant de la Ville à l'Assemblée générale.**
- 24.- **ETHIAS Co - Mandature communale 2019-2024 - Désignation des délégués effectifs et suppléants à l'Assemblée générale.**

- 25.- **LIEGE EXPO, S.C. - Mandature communale 2019-2024 - Désignation des délégués effectifs et suppléants à l'Assemblée générale.**
- 26.- **LOGIVESDRE, S.L.S.P. - Mandature communale 2019-2024 - Désignation des délégués de la Ville à l'Assemblée générale.**
- 27.- **CIRCUIT de SPA-FRANCORCHAMPS, S.A de droit public - Mandature communale 2019-2024 - Désignation du délégué effectif et du délégué suppléant de la Ville à l'Assemblée générale.**
- 28.- **SOCIETE WALLONNE des EAUX (S.W.D.E), S.C.R.L. - Mandature communale 2019-2024 - Désignation du délégué effectif et du délégué suppléant de la Ville à l'Assemblée générale.**
- 29.- **OPERATEUR de TRANSPORT de WALLONIE - Mandature communale 2019-2024 - Désignation du délégué effectif et du délégué suppléant de la Ville à l'Assemblée générale.**

Points n° 10 à 29 :

Tous les mandats dans les différents organes des intercommunales et sociétés prennent fin immédiatement après la première assemblée générale qui suit le renouvellement des conseils communaux, Il est procédé lors de la même assemblée générale à l'installation des nouveaux organes.

Pour les intercommunales (points n° 10 à 21) les 5 délégués des communes associées à l'assemblée générale sont désignés par le conseil communal de chaque commune parmi les membres des conseil et collège communaux proportionnellement à la composition dudit conseil. (Les dossiers numérotés de 2 à 13 seront présentés au Collège communal du 16 janvier 2019).

Pour les autres sociétés (points n° 22 à 29), il sera procédé à la désignation d'un représentant de du Conseil communal aux différentes assemblées générales. Les dossiers numérotés de 14 à 21 seront présentés au Collège communal du 23 janvier 2019.

- 30.- **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - Arrêté du Gouvernement Wallon adoptant le projet de schéma de développement du territoire révisant le schéma de développement du territoire adopté par le Gouvernement wallon le 27 mai 1999 - Avis - Avis de la Section "Administration générale - Police - Sécurité - Aménagement du Territoire".**

Par arrêté du 12 juillet 2018, le Gouvernement Wallon a adopté le projet de schéma de développement du territoire révisant le schéma de développement du territoire adopté par le Gouvernement wallon le 27 mai 1999.

Par courrier du 28 septembre 2018, le SPW Cellule du développement territorial a invité la commune de Verviers à soumettre l'avant-projet d'arrêté à enquête publique.

Pour rappel, le Schéma du Développement Territorial fait partie des nouveaux outils définis par le CoDT. Il décline les objectifs du développement territorial et d'aménagement du territoire, à savoir :

- *La lutte contre l'étalement urbain,*
- *Le développement socio-économique et l'attractivité territoriale*
- *La gestion qualitative du cadre de vie*
- *La maîtrise de la mobilité.*

Il aura une valeur indicative et s'appliquera à l'ensemble des schémas communaux et pluri-communaux en Région wallonne.

L'avant-projet d'arrêté a été soumis à enquête publique du 22 octobre au 05 décembre 2018, celle-ci a donné lieu à 4 lettres de réclamation/observations.

Par courrier du 07 décembre 2018, le SPW Cellule du développement territorial a sollicité l'avis du Conseil communal sur l'avant-projet d'arrêté. Le Collège communal en séance du 09 janvier 2019 a inscrit ce point à l'ordre du jour du Conseil communal du 28 janvier 2019.

Le Collège communal en séance du 16 janvier 2019 a décidé de soumettre ce dossier au Conseil communal du 28 janvier 2019.

Il est proposé au Conseil communal du 28 janvier 2019 de remettre un avis tel que développé dans la note rédigée par le Département technique.

En résumé, le service regrette que le statut et la spécificité de la Ville de Verviers comme « Grande Ville » soient largement oubliés dans le développement wallon prévu dans le Schéma du Développement Territorial.

A cet égard, 4 priorités sont souhaitées :

- *Reconnaître le statut spécifique des grandes villes wallonnes, dont Verviers, dans le réseau multipolaire établi par le Schéma de Développement du Territoire.*
- *Concentrer la production résidentielle dans les grandes Villes, les villes moyennes et leurs proches périphéries et encourager la création d'équipements associés à ce développement résidentiel, particulièrement à Verviers.*
- *Une meilleure accessibilité, une meilleure connectivité entre pôles.*
- *Reconnaître la valeur patrimoniale d'ensemble des villes wallonnes.*

31.- AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - Avant-projet d'arrêté du Gouvernement Wallon adoptant les liaisons écologiques visées à l'article D.II.2 § 2, alinéa 4, du Code du Développement territorial - Avis - Avis de la Section "Administration générale - Police - Sécurité - Aménagement du Territoire".

Par courrier du 11 octobre 2018, le SPW Cellule du développement territorial a invité la commune de Verviers à soumettre l'avant-projet d'arrêté à enquête publique du 22 octobre au 05 décembre 2018.

L'enquête publique n'a donné lieu à aucune réclamation et aucune consultation.

Par courrier du 10 décembre 2018, le SPW Cellule du développement territorial a sollicité l'avis du Conseil communal sur l'avant-projet d'arrêté.

Le Collège communal en séance du 09 janvier 2019 a inscrit ce point à l'ordre du jour du Conseil communal du 28 janvier 2019.

Le Collège communal en séance du 16 janvier 2019 a décidé de soumettre ce dossier au Conseil communal du 28 janvier 2019.

Il est proposé au Conseil communal du 28 janvier 2019 de suggérer le déplacement de la liaison écologique « massifs forestiers feuillus » au Sud de la commune de Verviers en vue de relier la forêt d'Oneux au bois de Jalhay.

32.- BUDGET COMMUNAL 2019 - Octroi d'un subside en nature - La Belle Diversité", A.S.B.L. - Approbation - Avis de la Section "Administration générale - Police - Sécurité - Aménagement du Territoire".

Le Collège, en sa séance du 21/12/2018 a décidé de mettre à disposition, à titre précaire et gratuit l'appartement du bâtiment rue Spintay 130A au profit de l'asbl « La Belle Diversité », et ce du 21/12/2018 au 21/01/2019. Cette mise à disposition n'engendrant aucun frais pour la Ville de Verviers.

Le calcul du subside indirect sera calculé par le Service, en collaboration avec le Service du Personnel et présenté au Collège communal du 23/01/2019.

33.- BUDGET COMMUNAL 2019 - Octroi d'un subside numéraire "Créashop Wallonie" - L'Orchestre à Pots - Approbation - Avis de la Section "Développement économique (Affaires économiques, Commerce et Emploi)".

En séance du 30 novembre dernier, le Collège prenait acte du projet "L'Orchestre à pots" dans le cadre de l'appel à projets Créashop Wallonie.

Pour rappel, les porteurs de projet, avaient pour objectif l'ouverture d'une épicerie en vrac/bio/locale.

Conformément au point 9 de l'appel à projets, Monsieur Vincent MAHIAT nous a transmis toutes les pièces justificatives afin de bénéficier de la prime Créashop couvrant 60% du montant total des investissements admis HTVA avec un maximum de 6.000 euros.

Le montant du subside auquel L'Orchestre à pots peut prétendre est de 6.000 euros (plafond maximum de la prime). Il est proposé au Conseil communal d'octroyer cette prime.

34.- CULTURE - Demande d'aide pour transport des gradins du Centre culturel de Verviers - Approbation - Avis de la Section "Culture - Tourisme - Participation citoyenne - Transition environnementale".

Le service de la Culture a été contacté par le Centre culturel de Verviers pour demander l'aide des services communaux pour transporter des gradins, propriété du Centre culturel, depuis l'Ecole de Séroule où ils sont stockés jusqu'au Kursaal de Dolhain. Le transport devait s'effectuer le mardi 18 décembre en matinée. Le Service Maintenance a confirmé la disponibilité d'une équipe pour effectuer de travail et a estimé le coût de cette aide à 252 €.

Le Collège propose de ratifier le subside indirect attribué au Centre culturel de Verviers.

35.- CENTRE CULTUREL DE VERVIERS, A.S.B.L. - Mise à disposition à prix coûtant de la salle de l'Espace Duesberg géré par le Centre culturel - Soirée culturelle CIE AH MON AMOUR (23 février 2019) - Semaine universelle de l'Eau (30 avril 2019) - Approbation - Avis de la Section "Culture - Tourisme - Participation citoyenne - Transition environnementale".

Le service de la Culture a reçu une demande de mise à disposition à prix coûtant de la salle de l'Espace Duesberg pour 2019.

Le 23 février 2019, l'asbl verviétoise Ah mon Amour ! souhaite organiser une soirée culturelle à but caritatif visant à réunir des fonds pour financer une assistance scolaire pour un jeune handicapé. Les spectacles proposés seraient offerts par la Cie Ah mon Amour. La mise à disposition à prix coûtant de la salle de l'espace Duesberg représente un subside indirect de 700 €.

Le Collège propose d'approuver le subside indirect attribué à la Cie Ah mon Amour que constitue la mise à disposition de l'Espace Duesberg.

36.- MUSEE - Restauration d'un plat à condiments de Meissen par une étudiante de Saint-Luc - Convention - Ratification - Avis de la Section "Culture - Tourisme - Participation citoyenne - Transition environnementale".

Une étudiante de Saint-Luc Liège réalise son mémoire de fin d'année sur la 3D utilisée pour remplacer des éléments manquants sur des céramiques et porcelaines. Cette étudiante nous a été présentée par une restauratrice de céramique en nous disant qu'elle pourrait nous aider à restaurer un plat à condiment de la manufacture de Meissen L'étudiante rendra son mémoire fin juin 2019 et elle avait donc besoin de la pièce début janvier afin de pouvoir commencer à travailler rapidement dessus. C'est pourquoi la convention de collaboration entre l'Institut Saint-Luc et les musées de Verviers est donc présentée pour ratification au conseil communal.

M. BEN ACHOUR

37.- PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE DE LA VESDRE (P.A.S.H.) - Modification - Approbation - Avis de la Section "Travaux - Mobilité - Sports - Promotion de l'Egalité".

Suite aux deux permis d'urbanisation des terrains accessibles via le chemin du Haras à 4800 ENSIVAL (permis 2015G0002 délivré le 7 juillet 2017 et permis 2017G0001 délivré le 1er juin 2018) comprenant la pose d'un égout dans les rues créées et dans les rues existantes, chemins du Trou Brasy et du Haras afin de se raccorder à l'égout de la rue Broucsou, le Conseil communal doit acter le passage du régime d'assainissement autonome vers le régime d'assainissement collectif pour les zones et terrains concernés. Cette demande de modification doit être adressée pour disposition à la SPGE qui la soumettra à l'approbation du Gouvernement wallon. Décision du Collège communal du 16 janvier 2019 : soumettre au Conseil communal après examen et avis de la Section.

38.- GESTION IMMOBILIERE - Vente d'une partie de la parcelle sise place du Marché/Impasse Gouvy pour la construction d'une nouvelle cabine ORES - Décision de principe - Approbation - Avis de la Section "Travaux - Mobilité - Sports - Promotion de l'Egalité".

Aliénation, de gré à gré, au profit d'ORES, d'une partie du terrain (13m²) situé place du Marché / impasse Gouvy au prix de 2.000 € en vue de la construction d'une nouvelle cabine électrique. Décision du Collège communal du 16 janvier 2019 : soumettre au Conseil communal après examen et avis de la Section.

39.- GESTION IMMOBILIERE - Terrains sis rues des Carmes et du Collège - Echange avec Logivesdre - Décision de principe - Approbation - Avis de la Section "Travaux - Mobilité - Sports - Promotion de l'Egalité".

Décision de principe portant sur l'échange, de gré à gré et sans publicité, :

- *du terrain rue de Carmes (76 m²), appartenant à la Ville et estimé à 22.800 €,*
- *contre celui de la rue du Collège (388 m²), propriété de LOGIVESDRE et évalué à 134.201 €.*

Décision du Collège communal du 16 janvier 2019 : soumettre au Conseil communal après examen et avis de la Section.

40.- RENOVATION URBAINE - Quartier de Mangombroux-Abattoir - Démolition d'un ensemble d'immeubles (Phoenix) - Projet - Fixation des conditions de marché - Avis de la Section "Travaux - Mobilité - Sports - Promotion de l'Egalité".

Le point complet sera soumis au Collège communal du 23 janvier 2019 avec proposition de le soumettre au Conseil communal après avis de la Section.

41.- LA MAISON VERVIETOISE DES SPORTS, A.S.B.L. - Désignation des représentants de la Ville.

Conséquence des élections communales d'octobre 2019, les représentants de la Ville comme membres de l'A.S.B.L. "La Maison verviétoise des sports" sont démissionnés d'office. Il y a donc lieu de désigner, conformément aux statuts de ladite ASBL les 10 nouveaux représentants de la Ville à l'Assemblée générale de ladite A.S.B.L, cinq nouveaux représentants de la Ville au sein de son conseil d'administration avec voix délibérative et quatre observateurs.

42.- RENOVATION URBAINE - Quartier "Prés-Javais" - Commission communale de Rénovation Urbaine (C.C.R.U.) - Composition - Modification des représentants de la Ville suite à la nouvelle composition du Conseil communal suite aux élections du 14 octobre 2018 - Adoption - Avis de la Section "Travaux - Mobilité - Sports - Promotion de l'Egalité".

Dans le cadre du projet de rénovation urbaine du quartier de Prés-Javais, le Conseil communal du 24 septembre 2018 adoptait le règlement de la Commission Communale de Rénovation Urbaine (CCRU) dudit quartier. Le même Conseil désignait également les membres du Conseil représentant la Ville à cette CCRU de Prés-Javais. La CCRU est essentiellement un organe de coordination, d'information, de consultation et de relais avec la population du quartier. Elle a pour mission de donner son avis au Collège communal à chaque étape importante de l'opération.

Suite au changement de majorité intervenu après les élections du 14 octobre 2018, il convient de procéder à certaines modifications dans la composition de la CCRU, et principalement le renouvellement des représentants du Conseil. L'article 2 du règlement précité stipule que la CCRU doit être composée, notamment et avec voix délibérative, de 8 personnes représentant la Ville et qui sont membres du Conseil communal.

La règle ayant prévalu lors des précédentes désignations était le principe de répartition selon la clé D'Hondt. En fonction du nombre d'élus de chaque parti, cette clé donne la répartition suivante pour les 8 Conseillers à choisir : 4 représentants du groupe "PS", 1 du groupe "MR", 1 du groupe "Nouveau Verviers", 1 du groupe "cdH" et 1 du groupe "ECOLO".

Dernier élément, l'article 7 du règlement (Fonctionnement) impose que la CCRU soit présidée par l'Échevin ayant la rénovation urbaine dans ses compétences scabinales. Il est donc nécessaire de tenir compte de ce paramètre lors de la répartition des postes.

Le Collège vous propose donc de désigner les 8 représentants de la Ville membres du Conseil communal à la Commission Communale de Rénovation Urbaine (CCRU) du quartier de Prés-Javais, selon le principe de répartition de la clé D'Hondt.

43.- BUDGET COMMUNAL 2018 - Octroi de subsides numéraires - Amonsoli, A.S.B.L. - Approbation - Avis de la Section "Travaux - Mobilité - Sports - Promotion de l'Egalité".

Le Collège demande que le Conseil se prononce sur l'octroi de ce subside d'un montant de 1800 € en faveur de l'asbl Amonsoli.

Cette aide permettra à la mise en place du projet "radio de la Diversité", notamment pour de l'achat de matériel.

44.- BUDGET COMMUNAL 2018 - Octroi de subsides numéraires - Solidarité somalienne de Verviers, A.S.B.L. - Approbation - Avis de la Section "Travaux - Mobilité - Sports - Promotion de l'Egalité".

Le Collège demande que le Conseil se prononce sur l'octroi de ce subside d'un montant de 700 € en faveur de l'asbl Solidarité somalienne de Verviers. Ce subside permettra d'organiser une excursion à caractère pédagogique.

45.- RELATIONS INTERCULTURELLES - Occupation de bâtiments des Mutualités Chrétiennes par le collectif "Voix des Sans Papiers de Verviers" - Accord de collaboration - Avis de la Section "Travaux - Mobilité - Sports - Promotion de l'Egalité".

Dans le prolongement de la motion « Verviers, Ville hospitalière » qui a notamment pour objet d'améliorer davantage l'accueil et le séjour des migrants dans le respect des droits humains, le Collège vous propose de ratifier la convention relative à l'occupation de bâtiments des mutualités chrétiennes par le collectif "Voix des sans papiers de Verviers" qui reprend les éléments relatifs à la collaboration entre les différentes parties à savoir l'ASBL Fonds Fédéral de Solidarité (mutualités chrétiennes), l'ASBL La Belle Diversité, l'association de fait La Voix des Sans Papiers de Verviers et la Ville de Verviers (Via son Plan de Cohésion Sociale, son Plan de Prévention et son Echevin de la Promotion de l'Egalité et de lutte contre les discriminations).

MME LAMBERT

46.- CULTES - Eglise Saint-Roch - Budget 2018 - Modifications budgétaires n° 1 - Approbation Avis de la Section "Santé - Affaires sociales - Lutte contre la Pauvreté - Egalité des Chances".

Le Conseil communal est appelé à approuver les modifications budgétaires de cette Fabrique d'église dont les montants sont repris dans le tableau ci-dessous :

	Budget initial	MB en plus	MB en moins	Nouveaux montants
Saint-Roch RO	10.610,00	0,00	0,00	10.610,00
RE	3.348,39	0,00	0,00	3.348,14
DO	13.453,14	3.790,00	3.790,00	13.453,14
DE	505,25	0,00	0,00	505,25

RO et DO : Recettes et Dépense Ordinaires

RE et DE : Recettes et Dépenses Extraordinaires

Les modifications budgétaires effectuées par la fabrique d'église Saint-Roch n'entraînent aucune demande d'intervention communale.

47.- MAISON DE L'EGALITE DES CHANCES ET DES ASSOCIATIONS - Demande d'adhésion comme membre de l'A.S.B.L. "S.A.F.P.A." - Approbation - Avis de la Section "Santé - Affaires sociales - Lutte contre la Pauvreté - Egalité des Chances".

Le Collège demande que le Conseil se prononce sur l'adhésion de l'asbl « SAFPA » (Service d'Aide aux Familles et aux Personnes Agées).

L'asbl a pour but l'aide aux personnes âgées et aux familles en difficulté en région verviétoise avec pour objectif le maintien à domicile et l'autonomie des personnes.

48.- MAISON DE L'EGALITE DES CHANCES ET DES ASSOCIATIONS - Demande d'adhésion comme membre de l'A.S.B.L. "IBN Salman" - Approbation - Avis de la Section "Santé - Affaires sociales - Lutte contre la Pauvreté - Egalité des Chances".

Le Collège demande que le Conseil se prononce sur l'adhésion de l'asbl « IBN Salman ».

L'asbl a pour objectif la lutte contre la pauvreté, l'exclusion sociale, professionnelle et culturelle des personnes et des groupes défavorisés. Elle souhaite utiliser les locaux de la MECA afin de mettre en place des ateliers de calligraphie, de soutenir les parents d'enfants porteurs de handicap et faire des réunions.

- 49.- BUDGET COMMUNAL 2018 - Subside jubilaire - Kiwanis club de Verviers - 50ème anniversaire - Approbation - Avis de la Section " Santé - Affaires sociales - Lutte contre la Pauvreté - Egalité des Chances".**

Le Collège demande que le Conseil se prononce sur l'octroi d'un subside en numéraire de 500,00€ en faveur de l'asbl Kiwanis pour leur 50ème anniversaire.

- 50.- BUDGET COMMUNAL 2018 - Octroi de subsides numériques - Ensemble Autrement, A.S.B.L. - Approbation - Avis Section "Santé - Affaires sociales - Lutte contre la Pauvreté - Egalité des Chances".**

Le Collège demande que le Conseil se prononce sur l'octroi de ce subside d'un montant de 500 € en faveur de "Ensemble Autrement".

Cette aide servira à la continuité de leur projet Ciné-Débats mensuels, ce subside permettra l'achat et la diffusion des œuvres cinématographiques traitant des thématiques LGBTQIA+.

- 51.- LES ENFANTS DE LA TOURELLE, A.S.B.L. - Assemblée générale et Conseil d'administration - Désignation d'un représentant du Conseil communal au titre d'observateur.**

A la suite des élections communales du 14 octobre 2018 et de l'installation du nouveau Collège en date du 03 décembre 2018, il y a lieu que le Conseil communal procède à la désignation du représentant de la Ville au titre d'observateur au sein de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration de l'A.S.B.L. Les Enfants de la Tourelle.

- 52.- CRECHE & CO" Crèche "Les Tchafètes", A.S.B.L. - Assemblée générale et Conseil d'administration - Désignation d'un représentant du Conseil communal au titre d'observateur.**

A la suite des élections communales du 14 octobre 2018 et de l'installation du nouveau Collège en date du 03 décembre 2018, il y a lieu que le Conseil communal procède à la désignation du représentant de la Ville au titre d'observateur au sein de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration de l'A.S.B.L. Crèche & Co.

- 53.- ACCUEIL DES ENFANTS BABY CLUB, A.S.B.L. - Assemblée générale et Conseil d'administration - Désignation d'un représentant du Conseil communal au titre d'observateur.**

A la suite des élections communales du 14 octobre 2018 et de l'installation du nouveau Collège en date du 03 décembre 2018, il y a lieu que le Conseil communal procède à la désignation du représentant de la Ville au titre d'observateur au sein de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration de l'A.S.B.L. Accueil des Enfants Baby Club.

54.- LES AMIS DE LA CRECHE-GARDERIE "Crèche Kangourou", A.S.B.L. - Assemblée générale et Conseil d'administration - Désignation d'un représentant du Conseil communal au titre d'observateur.

A la suite des élections communales du 14 octobre 2018 et de l'installation du nouveau Collège en date du 03 décembre 2018, il y a lieu que le Conseil communal procède à la désignation du représentant de la Ville au titre d'observateur au sein de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration de l'A.S.B.L. Les Amis de la crèche –garderie.

55.- ISOCELE", A.S.B.L. - Crèche Baby Stop - Assemblée générale et Conseil d'administration - Désignation d'un représentant du Conseil communal au titre d'observateur.

A la suite des élections communales du 14 octobre 2018 et de l'installation du nouveau Collège en date du 03 décembre 2018, il y a lieu que le Conseil communal procède à la désignation du représentant de la Ville au titre d'observateur au sein de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration de l'A.S.B.L. ISOCELE.

56.- RAIDS, A.S.B.L. - Maison d'enfants Bout'Chiques - Assemblée générale et Conseil d'administration - Désignation d'un représentant du Conseil communal au titre d'observateur.

A la suite des élections communales du 14 octobre 2018 et de l'installation du nouveau Collège en date du 03 décembre 2018, il y a lieu que le Conseil communal procède à la désignation du représentant de la Ville au titre d'observateur au sein de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration de l'A.S.B.L.. RAIDS.

57.- PLAN DE COHESION SOCIALE 2019 (P.C.S.) - Désignation de la Présidence à la Commission d'accompagnement.

Suivant le décret du 6 novembre 2008 relatif au Plan de Cohésion Sociale (PCS) une commission d'accompagnement à l'initiative de la commune doit être mise en place pendant la durée du Plan De Cohésion Sociale.

Suite aux récentes élections communales, il convient de veiller à la désignation d'un nouveau président, sachant que la commission d'accompagnement devra veiller à faire des propositions d'actions au Collège et au conseil pour la construction du Plan 2020 - 2025.

Pour le poste de Vice-président, pour la durée du PCS jusqu'au 31 décembre 2019, le bureau permanent du CPAS nous communiquera son choix très prochainement,

58.- PREVENTION ET AIDE A LA JEUNESSE (P.A.J.), A.S.B.L. - Désignation des représentants de la Ville à l'Assemblée générale

Le 27 novembre 2017 une convention de mise à disposition d'un animateur social de quartier a été conclue avec l'ASBL Prévention et Aide à la Jeunesse «P.A.J.» pour l'école de devoirs à raison de 19h/semaine.

Etant donné la signature d'un contrat de mise à disposition pour l'année 2019,

Etant donné la reconduction du subside "Contrat de premier Emploi" de la Région Wallonne et en respect de l'article 144 bis de la nouvelle loi communale,

Suite aux élections communales,

Il appartient au Conseil Communal de désigner un membre effectif et un membre suppléant, représentants de la Ville pour siéger au Conseil d'administration de l'ASBL.

59.- LIRE ET ECRIRE, A.S.B.L. - Désignation des représentants de la Ville à l'Assemblée générale.

Le 27 novembre 2017 une convention de mise à disposition d'un animateur social de quartier a été conclue avec l'ASBL "Lire et Ecrire" pour l'école de devoirs à raison de 17h/semaine. Etant donné la signature d'un contrat de mise à disposition pour l'année 2019,

Etant donné la reconduction du subside "Contrat de premier Emploi" de la Région Wallonne et en respect de l'article 144 bis de la nouvelle loi communale,

Suite aux élections communales,

Il appartient au Conseil Communal de désigner un membre effectif et un membre suppléant, représentants de la Ville pour siéger au Conseil d'administration de l'ASBL.

60.- SIMA, A.S.B.L. - Désignation des représentants de la Ville à l'Assemblée générale.

Le 27 juin 2016, une convention de mise à disposition d'un animateur social de quartier a été conclue avec l'ASBL "SIMA" pour l'école de devoirs à raison de 12h/semaine.

Etant donné la signature d'un contrat de mise à disposition pour l'année 2019,

Etant donné la reconduction du subside "Contrat de premier Emploi" de la Région Wallonne et en respect de l'article 144 bis de la nouvelle loi communale,

Suite aux élections communales,

Il appartient au Conseil Communal de désigner un membre effectif et un membre suppléant, représentants de la Ville pour siéger au Conseil d'administration de l'ASBL.

61.- TERRAIN D'AVENTURES DE HODIMONT, A.S.B.L. - Désignation des représentants de la Ville à l'Assemblée générale.

Le 27 novembre 2017 une convention de mise à disposition d'un animateur social de quartier a été conclue avec l'ASBL "Terrain d'Aventure de Hodimont" pour l'école de devoirs à raison de 17h/semaine.

Etant donné la signature d'un contrat de mise à disposition pour l'année 2019,

Etant donné la reconduction du subside "Contrat de premier Emploi" de la Région Wallonne et en respect de l'article 144 bis de la nouvelle loi communale,

Suite aux élections communales,

Il appartient au Conseil Communal de désigner un membre effectif et un membre suppléant, représentants de la Ville pour siéger au Conseil d'administration de l'ASBL.

62.- RASSAEF, A.S.B.L. - Désignation d'un représentant de la Ville à l'Assemblée générale.

Le RASSAEF (Réseau d'Aide et de Soins Spécialisés en Assuétudes de l'Est Francophone) est une A.S.B.L. créée en décembre 2011 qui œuvre à l'amélioration de la prise en charge des personnes présentant une problématique d'assuétudes, sur la zone de soins 6 qui correspond à la division judiciaire de Verviers.

Dans le cadre de la nouvelle mandature 2018-2024, il convient de renouveler la désignation des personnes que la Ville mandate pour la représenter au sein du Conseil d'Administration de l'A.S.B.L. RASSAEF.

63.- SERVICE DE SANTE MENTALE (S.S.M.), A.S.B.L. - Désignation d'un représentant de la Ville à l'Assemblée générale.

Le 21 décembre 2015, la convention de partenariat entre la Ville et l'A.S.B.L. Service de Santé Mentale de Verviers« a été reconduite. Cette convention prévoit la mise à disposition de personnel pour les activités de suivi thérapeutique de personnes dans le cadre du Service Prévention de l'AVAT (Aide Verviétoise aux Alcooliques et Toxicomanes).

Suivant l'article 144 bis de la nouvelle loi communale « Par dérogation à l'article 31 de la loi du 24 juillet 1987 sur le travail, temporaire, le travail intérimaire et la mise de travailleurs à la disposition d'utilisateurs, les administrations communales peuvent pour la défense des intérêts communaux, mettre des travailleurs liés à elles par un contrat de travail à la disposition d'une association sans but lucratif. Pour bénéficier de la possibilité prévue à l'alinéa 1er, l'organe d'administration de l'association sans but lucratif doit compter au moins un membre désigné par le conseil communal (...) ».

Dans le cadre de la nouvelle mandature 2018-2024, il y a lieu de proposer à l'Assemblée Générale de l'A.S.B.L. un membre effectif et un membre suppléant, représentants de la Ville pour siéger au sein du Conseil d'Administration de l'A.S.B.L.

M. LOFFET

64.- PLAN DE PREVENTION 2018-2019 - Convention avec la Zone de Police "Vesdre" - Adoption - Avis de la Section "Budget - Personnel - Etat civil - Evénements".

La Ville bénéficie via le Contrat de sécurité d'un subside annuel de 271.546,93 €.

Cette subvention est intégrée à notre dotation communale pour la Zone de police Vesdre.

65.- ENTITES CONSOLIDEES - Régie communale autonome "Synergis" - Budget 2019 et actualisation du plan quinquennal de gestion (plan d'entreprise) - Approbation - Avis de la Section "Budget - Personnel - Etat civil - Evénements".

Il est proposé au Conseil communal d'approuver le budget 2019 de la RCA qui prévoit un boni de 2.730 euros ainsi que le plan d'entreprise 2019-2024 actualisé qui prévoit un équilibre budgétaire (sauf léger mali en 2023) réalisé grâce à une subvention communale liée au prix évoluant comme suit : 916.900 € (2019), 926.069 € (2020), 935.330 € (2021), 1.139.500 € (2022), 1.145.198 € (2023), 1.150.923 € (2024).

66.- BUDGET COMMUNAL 2019 - Octroi d'une subvention en nature - Conférence de la Jeune Chambre Internationale - Gratuité pour la location de la salle de l'Harmonie, le 31 janvier 2019 - Approbation - Avis de la Section "Budget - Personnel - Etat civil - Evénements".

Il est proposé au Conseil communal de voter l'octroi d'une subvention en nature de 425 euros, correspondant à la gratuité de l'occupation de la salle de l'Harmonie le jeudi 31 janvier 2019, en vue d'y organiser une conférence sur les énergies renouvelables. Cette subvention est motivée par l'intérêt de portée générale de l'initiative.

- 67.- BUDGET COMMUNAL 2019 - Octroi d'une subvention en nature - Formation de l'Union des Villes et Communes de Wallonie - Gratuité pour la location de la salle de l'Harmonie, le 5 février 2019 - Approbation - Avis de la Section "Budget - Personnel - Etat civil - Evénements".**

Il est proposé au Conseil communal de voter l'octroi d'une subvention en nature de 425 euros, correspondant à la gratuité de l'occupation de la salle de l'Harmonie le mardi 5 février, en vue d'y organiser une formation à l'intention des nouveaux élus communaux. Cette subvention est motivée par l'objectif d'intérêt communal de l'activité organisée par une association dont la Ville est par ailleurs membre.

- 68.- BUDGET COMMUNAL 2019 - Octroi d'une subvention en nature - Remise de prix de l'Union de la Résistance - Gratuité pour la location de la salle de l'Harmonie, le 27 avril 2019 - Approbation - Avis de la Section "Budget - Personnel - Etat civil - Evénements".**

Il est proposé au Conseil communal de voter l'octroi d'une subvention en nature de 425 euros, correspondant à la gratuité de l'occupation de la salle de l'Harmonie le samedi 27 avril 2019, en vue d'y organiser la traditionnelle remise du prix du concours de composition littéraire de l'association. Cette subvention est motivée par l'intérêt général de cette activité récurrente à laquelle la Ville a apporté son soutien depuis de nombreuses années.

- 69.- INTERREG - NOE/NOAH - Contrat de partenariat - Adoption - Avis de la Section "Budget - Personnel - Etat civil - Evénements".**

Le 08/09/2017, le Collège approuvait la participation de la Ville de Verviers au projet Interreg Noé/Noah, qui vise à créer une plateforme citoyenne de Transition énergétique. Pour ce projet, la ville bénéficiera d'un subside de 190.000€, permettant l'engagement d'un chargé de projet à mi-temps. Le leader du projet, la ville de Metz, doit nous faire parvenir un contrat de partenariat pour débiter le projet. Ce contrat n'ayant pu nous parvenir dans les délais impartis, le retrait du point de l'ordre du jour sera proposé.

- 70.- PERSONNEL COMMUNAL - Prestations pour entités distinctes de la Ville - Convention de mise à disposition et évaluation du subside - C.P.A.S. - Approbation - Avis de la Section "Budget - Personnel - Etat civil - Evénements".**

Le Collège communal, en séance du 9 janvier 2019, propose au Conseil communal d'adopter, à la date du 7 janvier 2019, la convention de mise à disposition de personnel au sein du Centre Public d'Action Sociale (C.P.A.S.), convention prenant fin à la date d'installation du Conseil de l'Action Sociale renouvelé après les élections communales de 2024, et au plus tard le 15 janvier 2025.

71.- PLAINES DE VACANCES - Règlement relatif aux plaines de vacances - Modifications - Avis de la Section "Instruction publique - Ecoles de Devoirs - Population - Jeunesse".

PARTIE I – REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR

Comme chaque année, il y a lieu d'adapter le Règlement d'Ordre Intérieur des plaines de vacances en fonction des lieux et périodes d'animation.

Voici, en synthèse, les principales modifications apportées :

- *La plaine Peltzer n'est plus en état d'accueillir les enfants dans des conditions satisfaisantes. Il a donc été décidé de transférer cet accueil dans une école communale. Celle qui nous paraît la plus adaptée est l'école des Linaigrettes. Elle possède des locaux et des espaces extérieurs de qualité, qui permettront des activités de vacances diversifiées. Pour que cette plaine de vacances reste accessible à la population du centre ville qui ne dispose pas d'un moyen de transport, une garderie sera organisée à l'école du Centre et les enfants seront conduits à la plaine en bus.*
- *Toujours dans le but de garantir l'accessibilité aux activités, le bus conduisant habituellement les enfants à Deru desservira également l'école des Hougnes,*

Les articles 2, 5 et 7 sont par conséquent modifiés.

PARTIE II : REGLEMENT RELATIF AU PERSONNEL D'ENCADREMENT

L'échelle de traitement E1 n'étant plus d'application à la Ville, il y a lieu de modifier l'article 5 : animateurs et coordinateurs seront désormais rémunérés sur base de l'échelle E2.

Les autres dispositions restent inchangées.

72.- PROGRAMME CLE - Ajout d'un opérateur - Avis de la Section "Instruction publique - Ecoles de Devoirs - Population - Jeunesse".

Intégration d'un nouvel opérateur au sein du programme CLE de notre commune : asbl les Galapias.

73.- CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS OFFICIELLES.

Le Collège vous propose de prendre connaissance des dossiers suivants :

- (5524) B. AIDE A LA PROMOTION DE L'EMPLOI (A.P.E.) - Personnel - Interruption complète de la carrière professionnelle d'une agente, dans le cadre du congé parental d'une employée d'administration;*
- (0003) B. INTERCOMMUNALES - ORES, A.I.C.R.L. - Assemblée générale du 22 novembre 2018 - Procès-verbal - Notification;*
- (0004) B. INTERCOMMUNALES - Centre d'Accueil "Les Heures Claires", S.C.R.L. - Décret gouvernance - Délégation de pouvoir - Notification;*
- (0039) A. MOBILITE - Plan Communal de Mobilité (P.C.M.) - Actualisation partielle - Modifications - Adoption;*
- (0158) A. FUTUROFOOT, A.S.B.L. - Comptes de la saison 2017-2018.*